Image not found or type unknown

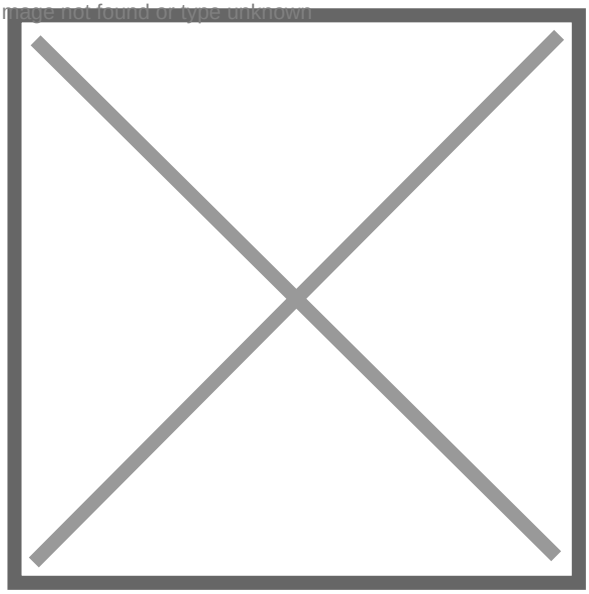

calcul de l'obligation alimentaire

Par **canel31**, le **23/02/2010** à **13:05**

Bonjour,

J'ai ma grand mére en paternelle dans une maison de retraite publique. On me demande de payer une obligation alimentaire pour elle, alors que je n'ai plus de contact avec la famille de mon pere depuis plus d'une quinzaine d'année. (j'ai 30ans). Jusqu'a présent je vivais seule et je fournissais donc que mes bulletins de salaire. Mais voila, avec mon compagnon on souhaiterait se marier mais je veux savoir comment est calculer la part qu'on devrait payer? Est ce que les biens immobiliers sont pris en compte?
Aidez moi s'il vous plait, car c'est obligation alimentaire est comme une épée au dessus de ma tête pour me marrier.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés